

ABONNEMENT.

SAUMUR. — 30 fr. — 15 fr. — 8 fr. — Poste: 35 fr. — 18 fr. — 10 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 JUIN 1886

Chronique générale.

Des journaux républicains qui ont publié la protestation de Monsieur le Comte de Paris, l'ont donnée, les uns sans commentaire, les autres, comme la France, la grande et la petite, avec des réflexions plus naïves et plus sérieuses.

On assure que le ministère de l'intérieur a eu connaissance de la protestation de Monsieur le Comte de Paris en même temps qu'elle était communiquée aux journaux conservateurs.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS DEUXIÈME PARTIE Club des Abandonnés

LA PLACE EST PRISE! Alphonse, supposé de Montmayor, ne se réveilla que tard, vers les onze heures.

Dans la soirée du 25 juin, les préfets ont adressé aux sous-préfets et aux maires la dépêche télégraphique suivante:

« Je vous invite, au cas où les manifestes du Comte de Paris ou du prince Victor seraient affichés, à faire enlever ces placards partout où ils seraient apposés. »

Que devient la liberté de l'affichage proclamée par la loi sur la presse de 1834? D'autre part, la France publie la dépêche suivante de Marseille, 26 juin, midi:

« Cette nuit, des placards tricolores sur lesquels était imprimé le manifeste du Comte de Paris ont été affichés sur divers points de la ville. »

« Dès la première heure, des agents les ont enlevés. »

M. Demôle a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi, qui est en quelque sorte le corollaire de la loi d'expulsion, et qui est ainsi conçu:

« Art. 1er. — L'affichage ou l'exposition publique d'écrits séditieux sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois, et d'une amende de 46 à 500 francs ou de l'une des deux peines seulement. »

« Art. 2. — Les délits prévus par la présente loi seront déférés à la cour d'assises. »

M. Camille Dreyfus, d'accord avec M. Clémenceau, a saisi la Chambre d'un amendement tendant à modifier comme suit l'article 1er de ce projet de loi:

« L'affichage des placards émanant des personnes visées par les articles 1 et 2 de la loi sur les prétendants... »

« Le reste comme au projet de loi. »

Cet amendement a pour but de restreindre l'application de la loi au seul affichage émanant des prétendants. Le projet du gouvernement visait l'affichage d'écrits séditieux en général.

La République française déclare que le projet Demôle « sera approuvé par l'immense

majorité du parti républicain et par tous les amis de la liberté. »

Les opportunistes repoussent d'avance l'amendement Dreyfus. La République ajoute:

« Ce projet n'établit et ne pouvait établir aucune distinction entre les auteurs des placards séditieux; le délit ne consiste pas, en effet, dans la signature, mais dans le fait même de la révolte contre la loi. Le gouvernement l'a parfaitement compris et continuera de le comprendre. »

Un groupe de quatre cents étudiants des Ecoles de Paris vient d'envoyer à Monsieur le Comte de Paris l'adresse suivante:

« Monseigneur, »

« En présence de la mesure aussi injuste que rigoureuse qui vient de frapper Votre Altesse Royale, au nom même de la liberté que l'on nous a appris à aimer et à respecter, nous tous, jeunes gens habitant le quartier des Ecoles, tenons à exprimer à Votre Altesse les sentiments douloureux que son exil de la terre de France a causés parmi nous. »

« Cet exil sera certainement de courte durée; le bonheur de notre pays, notre sécurité à tous l'exigent. Aussi, Monseigneur, quelle que soit l'heure, quel que soit le moment, vous pourrez compter sur notre dévouement entier et absolu. »

« Nous sommes avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, les dévoués serviteurs. »

LE MANIFESTE

En ce qui concerne le séjour de M. le comte de Paris en Angleterre, lisons-nous dans le Matin, M. le marquis d'Harcourt m'a confirmé que le prince ne voulait avoir aucune résidence fixe.

Dieu!... Après?

— Après, nous déjeunerons... sobrement, pour rester dignes et maîtres de tous nos moyens...

— Mais soyez donc tranquille, cousin d'Avila!... La situation m'est commune... J'entre dans la peau du bonhomme, et soignerai la scène reconaissance. Tableau! M^{me} la duchesse sera contente...

— Sous le rapport physique, du moins! conclut don Ramon, qui lui présentait son miroir. Regardez! vous voilà noir comme un descendant du Cid! A tout à l'heure... J'étais en train d'écrire et retourne achever ma lettre, afin qu'on nous attende et que vous n'ayez plus qu'à paraître... Il s'agit surtout de prévenir et de déjouer les projets de l'ennemi... Je vous expliquerai cela... Faites vite!

Il s'éloigna, laissant Alphonse en pleine admiration de lui-même.

— Méconnaissable, le Parisien! Qu'est-ce qui prétend que je ne suis pas Espagnol?

La lettre dont venait de parler son complice était un chef-d'œuvre de machiavélisme.

« Mes recherches n'avaient pas cessé, écrivait-il à la duchesse; quand elles sont devenues plus ardentes, j'ai cru devoir confier mon espoir à celle qui vous a amenée à Paris. Son but n'était-il pas de conserver l'héritage avec un élu de son choix, qui l'épouserait? Celui que je vous présenterai

On penche à croire, en effet, que le manifeste du comte peut en amener dans un délai plus ou moins long.

Je dois vous dire que ce manifeste, soigneusement caché à tous par le prince, et qui a été connu ici par les journaux arrivés vers une heure, a littéralement ravi les quelques amis des princes qui ne sont pas encore repartis. On le trouve ferme, net, adroit, tel qu'il se devait et devait à ses partisans de le faire.

LE DOSSIER DE L'EXPULSION

Les employés de la direction de la presse au Ministère de l'intérieur sont en ce moment fort affairés: on leur fait faire, en effet, une besogne aussi longue que fatigante, depuis que dure la question des Princes.

Ils doivent couper dans tous les journaux de Paris et des départements, et coller sur de grandes feuilles de papier écolier, d'abord tous les articles d'appréciation, puis tous les échos ou entrefilets divers indiquant soit la conduite que comptent tenir les expulsés, soit les intentions que leur prêtent les feuilles fidèles.

S. M. le roi de Portugal est décidé à ne pas traverser la France quand il se rendra en Allemagne. Son voyage aura lieu par mer. Il débarquera d'abord en Angleterre.

L'ÉPURATION

L'extrême gauche a décidé de s'entendre avec les deux autres groupes de gauche pour provoquer une nouvelle démarche collective auprès du président du Conseil.

Le but de cette démarche serait de demander que le gouvernement commence l'épuration des fonctionnaires dans le haut personnel avant les élections des Conseils généraux.

Mais comment épurera-t-on? Le XIX^e Siècle s'étonne qu'il y ait encore aujourd'hui une question des fonctionnaires. Il demande comment on fera l'épuration

dans une heure est le véritable fils du duc... J'en fournirai la preuve... Il ressemble à son père, et, plus encore que vos yeux, votre cœur le reconnaîtra!

L'insinuante et subtile demande d'audience continuait sur ce même thème. Non-seulement elle justifiait don Ramon, mais en outre elle accusait Fernande. Pour quiconque connaissait la duchesse, la victoire resterait à celui-là qu'elle étroitrait le premier contre son cœur. Ce n'était plus qu'une question de temps.

Au moment même où l'imposteur cachait sa perfide missive, la camériste de l'hôtel de Navarre; son espionne, arriva.

— M^{lle} Fernande s'apprête à sortir, dit-elle, et ne rentrera probablement que ce soir.

— Bien!... fit d'Avila. La duchesse restera seule?

— Oui. — Rentre vivement à l'hôtel, et fais-lui remettre cette lettre... Va!

A peine avait-elle disparu que, par l'autre porte, Alphonse entra, transformé de pied en cap et jouant avec un merveilleux aplomb son rôle de jeune hidalgo.

Le déjeuner fut promptement expédié. La voiture attendait. Don Ramon donna le signal du départ.

— Voilà le grand moment! conclut le nouveau

tion projetée et à qui en incombera le soin.

Je suppose que, sur des dénonciations qui paraissent devoir peser de plus de poids que les services, on renvoie des centaines, des milliers de gens qui servaient convenablement l'Etat, mais allaient à la messe ou ne chantaient point avec assez de conviction la *Marseillaise*. Est-ce qu'on a un personnel tout formé pour les remplacer du jour au lendemain? Où les trouvera-t-on? Ah! je sais que les ministres n'auront que l'embarras du choix, s'il est convenu qu'ils devront prendre, les yeux fermés, les créatures que MM. les députés leur présenteront. Mais je demande alors en quelles mains, ineptes pour le moins, tomberont les services publics.

Et je vous demande aussi dans quel gâchis informel vont se perdre les attributions respectives du législatif et de l'exécutif; je demande enfin ce que deviendra la France au point de vue administratif comme au point de vue politique. Si c'est la députation de chaque département qui doit gouverner le département en souveraine, si la tyrannie qui pèse d'abord sur les fonctionnaires doit ensuite, par une conséquence naturelle, écraser de son poids les citoyens, il vaudrait mieux alors, je crois, être serf en Russie qu'électeur en France.

De tous les abus politiques, celui qui doit nous inspirer le plus d'indignation et le plus de crainte, c'est la main mise sur l'administration par les députés qui n'en useraient que pour établir une autorité despotique dans les départements où ils ne devraient être que les mandataires très loyaux du corps électoral.

Samedi, la Chambre a eu à s'occuper du préjudice que cause à notre agriculture l'introduction presque libre des céréales étrangères sur le marché français.

Un député bien pensant, M. Borie, a énergiquement demandé qu'on discutât d'abord la loi sur l'enseignement primaire, « qui est une loi républicaine. »

M. Borie a prétendu, en passant, que ce serait une infamie d'attribuer à l'impôt foncier le produit de la taxe sur les céréales. Enfin il a ajouté ce suprême argument :

« Si les agriculteurs ne peuvent pas faire de la culture rémunératrice, qu'ils vendent leurs propriétés ! »

Voilà comment la plupart des députés de la gauche traitent l'agriculture, qui occupe plus de vingt millions de Français.

Les cultivateurs ne l'oublieront pas.

Les nouvelles de l'Annam sont très mauvaises. La politique de M. Paul Bert s'affirme. On désarme les chrétiens pour qu'elles n'aient pas la tentation de résister à leurs égorgeurs.

PROVOCATION AU VOL

On lit dans le *Voltaire* :

« Les prétendants sont hors la loi, ILS

SONT HORS DE TOUTES LES LOIS. Le droit commun, même en matière d'affichage, ne doit plus exister pour eux. »

Rien de plus clair :

Les voleurs n'ont plus qu'à crocheter les portes de l'hôtel Galliera et à faire main basse sur tout ce qu'ils y trouveront.

Si, par hasard, on les arrêtoit, ils devraient pour leur défense que les prétendants sont hors la loi, hors de toutes les lois.

Ils pourraient invoquer l'exemple de la Commune et du pillage de l'hôtel de M. Thiers. M. Rochefort en sait quelque chose.

Et il se trouverait peut-être des juges républicains pour trouver l'argument bon et renvoyer les voleurs des fins de la plainte.

Ce serait tout à fait républicain.

* *

On lit dans le *Français* :

« Les nouvelles de M^{me} la princesse Louise, dont l'état de santé avait causé de si grandes inquiétudes, sont aujourd'hui meilleures. Si cette amélioration se maintient, Madame la Comtesse de Paris et ses enfants quitteront Eu vers le 10 juillet, pour se rendre à Tunbridge-Wells, où se trouve aujourd'hui Monsieur le Comte de Paris. »

* *

Le maire de la ville d'Eu, M. Richebraque, ayant refusé de notifier à Monsieur le Comte de Paris la loi d'expulsion votée par la Chambre et le Sénat, serait, assure-t-on, sur le point d'être destitué par le ministre de l'intérieur.

* *

Le ministre de la guerre vient d'ordonner la radiation des cadres de l'armée française des deux princes Murat, de la famille impériale.

* *

Simple rapprochement de dates, dit le *Figaro* :

Le 24 juin 1859, Napoléon III gagnait la bataille de Solferino, dont les conséquences annexaient trois départements à la France.

Le 24 juin 1886 est le premier jour d'exil pour les descendants de Napoléon.

REVUE FINANCIÈRE.

Pendant la dernière semaine, l'action du Crédit Foncier s'est traitée de 1,380 à 1,385. Le mouvement de hausse sur les obligations Foncières et Communales à lots justifie nos prévisions. On cote 472 et 474 sur les titres de l'emprunt 1879; 445 et 446 sur les Communales 1880 et 445 sur les Foncières 1885, il y a encore des plus-values à voir.

La Société Générale est à 456. Les derniers bilans constatent une augmentation continue du chiffre des dépôts; ce qui prouve le degré de confiance du public dans cette société.

La Banque d'Escompte est demandée à 477 et 480. Ce titre se dirige vers le pair.

On cote 605 après 603 sur l'action des Dépôts et Comptes Courants qui à ce prix constitue un placement à 7 0/0.

Les actions des Compagnies d'Assurances sur la Vie sont d'autant plus recherchées que les cours de la rente et des obligations de toute nature sont plus élevés. Nous ne parlons pas des anciennes Compagnies dont les titres sont trop lourds à raison

de leur prix élevé. Ils ont atteints, d'ailleurs, leur maximum de valeur et leurs plus-values sont à peu près épuisées.

Mais dans les Compagnies d'âge moyen ou plus jeunes encore, il y a des actions qui représentent d'excellents placements. Parlons d'abord de celles qui donnent un revenu. L'Urbaine-Vie a distribué, pour l'exercice 1885, un dividende de 40 fr. par action libérée de 200 fr. Le prix de cette action est actuellement de 690 fr. C'est un revenu de près de 6 0/0. On ne peut demander plus, étant donné l'excellent fonctionnement de la Compagnie et ses chances d'avenir.

Après l'Urbaine, vient le Soleil-Vie parmi les Compagnies qui ont distribué un dividende en 1885. Il a été de 10 fr. par action. Le cours de cette action est actuellement de 265 fr. Le revenu est ainsi capitalisé à près de 4 0/0. Le cours de l'action tient compte des chances d'avenir et des plus-values qui seront la suite des dividendes progressifs.

La Confiance-Vie est dans un cas analogue. Elle a distribué à ses actionnaires un dividende de 10 francs par action. Cette action coûte 160 fr. actuellement. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, car le fonctionnement de la Compagnie est appelé à donner des profits croissants, et le cours actuel capitalise le revenu à plus de 6 0/0.

L'Abeille-Vie qui a un dividende de 13 francs par action, coûte 265 francs. C'est moins de 5 0/0. Or le capital versé, 250 francs, est entièrement représenté par l'actif réalisable, et il faut bien escompter l'avenir certain de la compagnie par une plus-value de 50 francs au moins. L'action devrait donc valoir 300 francs au moins.

La Foncière-Vie a distribué un dividende de 5 francs par action. Son capital versé est entièrement représenté par l'actif. Elle vaudrait donc au moins 250 francs. On peut l'obtenir à 120 francs.

Voilà des titres de compagnies-vie bons à acheter. Nous verrons, la semaine prochaine, ceux qui, sans rapporter intérêt pour le moment, sont de nature à en rapporter plus tard avec de grandes plus-values.

L'action de Panama est à 440. On sait que la commission parlementaire chargée d'examiner la demande de la compagnie a été nommée jeudi par les bureaux et qu'elle paraît être en grande majorité hostile. Le public va suivre ces travaux avec le plus vif intérêt.

Nous relevons de nombreux achats en polices spéciales A B de l'Assurance Financière. Les demandes sont adressées au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris. Les conditions de placement sont à la fois sûres et avantageuses. Le titre coûte 500 francs et on peut toujours en obtenir le remboursement au pair.

L'action du Crédit Lyonnais est plus faible à 523. Les documents soumis à la dernière assemblée générale de la Foncière Lyonnaise permettent, malgré l'habileté de la rédaction de juger exactement la question sociale. Cette situation doit aboutir à un appel de fonds ou à la liquidation; et c'est, de toute évidence, la liquidation qui est dans l'intérêt des actionnaires. On se demande si la mesure le jour où elle devra être prise n'aura pas de lourdes conséquences pour le Crédit Lyonnais.

Il y a un peu de mouvement sur les actions de nos Chemins de fer. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Ligne de l'Etat de Paris à Bordeaux

Inauguration de la ligne de Saumur à Château-du-Loir

Notre maire, M. Vinsonneau, accompagné de M. Peton, adjoint, s'est rendu à Paris auprès de M. Baihaut, ministre des travaux publics, pour obtenir qu'il s'arrêtât à Saumur, à son retour de Niort. M. Vinsonneau

a reçu, dans les bureaux du ministère, communication de l'itinéraire du train ministériel, et rien ne fait espérer jusqu'ici qu'il puisse obtenir de modification.

Voici la marche des trains officiels à la gare d'Orléans, à Saumur :

Dimanche 4 juillet, le train des saumurois pour Château-du-Loir, partira de Saumur à 8 heures du matin.

Le train ministériel qui aura quitté Paris le matin (gare Montparnasse) et aura fait sa première halte à Château-du-Loir, arrivera à Saumur à 4 heures 9 minutes du soir. Il ne restera en gare que 16 minutes, et les présentations officielles. A 4 heures 25, le train partira pour Montreuil-Bellay et Niort.

Pour le retour, le train ministériel arrivera de Niort et Montreuil-Bellay, à Saumur, mardi 6 juillet, à 2 heures 24 du soir, et repartira aussitôt après, 5 minutes de suite seulement, à 5 heures 29.

Nos édiles insistent pour obtenir un jour du ministre à Saumur; mais, jusqu'à leurs démarches n'ont pas été couronnées de succès.

Courses de Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, les Courses de Saumur auront lieu, cette année, le dimanche 8 et le mardi 10 août.

Le Grand Carrousel de l'Ecole de cavalerie sera donné le lundi 9.

Premier jour de courses, dimanche 8 août

1^o Prix de la Société d'Encouragement (3^e série), 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais couru en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, à la course à Paris ou à Chantilly.

2^o Prix de Saumur (handicap), 2,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 4,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais couru en France. — Entrée : 450 fr., forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le vainqueur aura retiré la sienne.

3^o Steeple-Chase militaire (1^{er} série). Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes ou des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles, que les steeple-chases militaires.

4^o Steeple-Chase militaire (2^e série). Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, trois mois sur les contrôles et livrés par les régiments de l'Etat.

5^o Course de Haies (handicap), 4,000 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux. — Entrée : 100 fr., forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second.

duc de Montmayor.

Et se coiffant à la Ruy-Blas, il ajouta d'un ton déclamatoire :
Couvrez-vous, don César, vous êtes grand d'Espagne!

Deux heures plus tard le landau de Philibert Khun, qui devait y rester avec Mademoiselle, s'arrêtait à son tour devant l'hôtel de Navarre.

Léonard en descendant, offrit la main à Fernande, qui le précéda.

— Vous ne vous montrerez pas tout d'abord, lui disait-elle. Pauvre duchesse!... je craindrais pour elle une trop brusque émotion...

Et, radieuse d'espérance, elle montait d'un pas rapide.

Personne dans l'antichambre... Au-delà, dans le salon, un bruit de voix.

La duchesse n'est donc pas seule?

Fernande ouvre la porte, et se rencontre face à face avec don Ramon d'Avila, qui la salue, triomphant et railleur.

Plus loin, dans son grand fauteuil, la duchesse est assise. Des papiers qu'elle s'efforce vainement de lire s'agitent entre ses mains tremblantes.

Elle regarde, de ses grands yeux blancs tout en pleurs, un jeune homme agenouillé devant elle et qui, par une pantomime mélodramatique, semble appeler ses embrassements.

— Fernande! s'écria-t-elle au comble de la

perplexité, ah! viens éclairer mon cœur! Est-ce bien là mon fils... et faut-il en croire don Ramon?

— Don Ramon, lui!...

— Moi-même! affirma-t-il outreusement, vous aviez cru me distancer, ex-cousine, et c'est moi qui...

— Non, l'interrompit-elle, car le véritable fils, je l'ai retrouvé, je le ramène à sa mère... et le voici...

Elle désignait Léonard apparaissant sur le seuil.

La duchesse se releva frémissante, et des deux mains essuyant ses larmes, comme afin d'en faire jaillir un trait de lumière qui lui permit d'entrevoir le nouvel arrivant qu'on lui présentait ainsi.

D'Avila avait pu retenir un mouvement de colère. Il se remit aussitôt, prêt à lutter quand même.

Alphonse conservait la même posture, mais avec une grimace exprimant cette pensée :

— A deux de jeux!... ça se gâte.

Déjà Fernande reprenait courageusement la parole :

— Croire cet homme! disait-elle; mais rappelez-vous donc son rôle depuis vingt ans... l'assassinat de votre mari... C'est l'assassin! avec quelle ardeur il convoitait l'héritage et son apreté pour me contraindre à devenir sa complice... Si j'eusse enfin consenti, aurait-il reparlé de votre enfant?...

Rappelez-vous sa confiance, la mienne... notre départ et sa poursuite... Cette feuille arrachée du registre... toute cette trame que je vous dévoile

encore, et qui me paraît aussi manifeste que la lumière du soleil!

— Oui, oui... je sais... je me souviens! balbutia la duchesse en retombant assise, et voilà pourquoi j'hésitais... j'hésite encore...

Don Ramon, un moment confondu par la véhémentement accusation dont il était l'objet, releva la tête enfin pour y répondre :

— Je ne m'abaisserai pas à me défendre... J'attaque à mon tour... Cet autre prétendant qui nous est opposé, ce n'est pas seulement d'aujourd'hui qu'on le connaît... Il est venu à Montmayor... on l'a retrouvé cet hiver à Nice... C'est peut-être un amant... C'est à coup sûr un imposteur...

— Qu'est-ce à dire! se récria Léonard avec une telle sincérité d'indignation, une si fière attitude, que la duchesse, frappée de surprise, se retourna vers lui.

Fernande venait de lui jeter une main sur les lèvres :

— Ne vous emportez pas, Léonard!... songez devant qui vous êtes, et laissez-moi d'abord établir par des faits, par des dates, que vous êtes bien celui qui fut déposé dans le tour de l'hospice il y a vingt-deux ans, le 31 mars, à la dernière minute de ce jour, au moment où commençait de sonner minuit...

— Celui-là de même! s'empressa d'affirmer Ramon, désignant Alphonse, je viens d'en fournir

des preuves émanant d'Eulalie Bourdeau, la femme dont elle n'a pas oublié le nom, et qui dans cette nuit terrible... On l'avait vu faire disparaître l'enfant. Dans quel but? repris, élevé, sinon pour l'avoir à sa disposition, faire souscrire un engagement des qu'il était l'âge et, d'autre part, le revendre à prix élevé à sa mère?

Il y avait dans cet argument une telle blancheur, que Fernande en demeura interdite. Cette scène, d'ailleurs, s'était jouée si près de la même place et presque dans la même maison, que chacun des personnages se trouvait en relevant vers elle ses mains suppliantes, espérait sans doute en finir par un coup de tête, une réminiscence de cabotinage lui suggérant une apostrophe mélodramatique :

— Ma mère! ah! ma mère, restez-moi sourde à la voix du sang? Méconnaissez-vous votre héritier légitime?

Elle se taisait. Fernande aussi, à son plus encore qu'à ses traits, elle reconnaissait et le jeune bandit des carrières... la jeune fille de l'âme, oh! non, c'est impossible!

— Non! se récria-t-elle, révoltée par le nez-les donc tous les deux!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

— Les regarder! répondit-elle avec un désespoir, mais oubliez-les donc!

AU SQUARE DU THÉÂTRE

Dimanche soir, il y avait foule, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour entendre l'Harmonie Saumuroise qui se tenait, pour la première fois cette année, sur le terre-plein du Square.

Le concert, commencé à huit heures et demie, a fini un peu avant dix heures. Il comprenait six morceaux dont quelques-uns ont fait ressortir particulièrement le talent des solistes, MM. Perare, Greffin, Beaumont, Muray, Bordière et autres.

Après l'allégo militaire de Blin, on a applaudi de nouveau le *Camp du Drap-d'Or*, cette remarquable ouverture qui paraît trop courte malgré sa longueur, et que l'Harmonie a, suivant son habitude, brillamment exécutée.

L'air varié pour saxophone, baryton, clarinette et piston n'a pas fait moins de plaisir qu'aux auditions précédentes.

Le public a goûté également la charmante valse, *Marie-Thérèse*, dont l'auteur, M. Pirouelle, compositeur distingué, un des meilleurs chefs de musique de France, dirige d'une façon magistrale la *Lyre Saint-Amandoise*, de Saint-Amand (Cher), dont la réputation augmente dans chaque tournoi musical.

Sous les *Quinconces* nous a rappelé le succès obtenu, dans cette brillante fantaisie de Buot, par l'Harmonie Saumuroise, lors de la visite que nous fit, il y a quatre mois, la Société Sainte-Cécile d'Angers.

Enfin, *Belle Etoile*, jolie polka de Blancheteau, a complété ce concert qui a fort satisfait les nombreux auditeurs et valu des applaudissements mérités aux artistes de l'Harmonie Saumuroise et à leur habile chef, M. Goubeault.

Nous avons l'espoir que cette société musicale reviendra triomphante au concours de Saint-Nazaire, où elle doit figurer le 8 août prochain.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est décidément après-demain jeudi, 4^e juillet, qu'aura lieu la représentation de « *Un Parisien*. »

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la troupe d'opérettes du théâtre royal des Galeries-Saint-Hubert de Bruxelles se propose de donner sur le théâtre de Saumur, lundi prochain, 5 juillet, une représentation de la *Vie Parisienne*, l'amusante pièce, musique d'Offenbach, que cette troupe interprète avec un brio remarquable; c'est un des succès qu'elle vient d'obtenir au théâtre de Nantes, où depuis un mois elle donne des représentations.

Le CRIME de PELLOUAILLES

Dimanche dernier, 27 juin, vers trois heures du soir, l'attention des habitants du hameau de la Rue du Bois, commune de Pellouailles, située à dix kilomètres d'Angers, fut attirée par les hennissements d'un cheval et le beuglement d'une vache appartenant au sieur Lecomte (Etienne). Un des voisins pensa que Lecomte était parti au

bourg sans donner à manger à ses animaux et se dirigea vers un tas de foin pour satisfaire leur appétit.

En approchant du pailler, il aperçut, en partie recouvert de paille, le cadavre de la fille Marie Lecomte, âgée de 43 ans, qui baignait dans son sang; il s'empressa aussitôt d'appeler au secours et les moissonneurs accoururent.

On alla prévenir M. le maire qui se rendit immédiatement sur les lieux, après avoir informé télégraphiquement le parquet d'Angers de cette sinistre découverte.

Surpris de l'absence du père de Marie Lecomte, M. le maire entra dans la maison et là se trouva en présence d'un horrible spectacle.

Lecomte (Etienne), vieillard âgé de 73 ans, était étendu sans vie, au milieu de la chambre qui se trouvait dans un désordre indescriptible.

La fille Lecomte allait tirer du pailler la litière nécessaire aux animaux. Samedi soir, elle alla donc comme d'habitude vaquer à ses occupations, et c'est pendant qu'elle faisait cette besogne que l'assassin lui asséna sur le crâne un coup de masse qui dut la tuer instantanément, puisqu'aucun cri n'a été entendu.

Le coupable dirigea ensuite ses pas vers la maison, dont la porte était ouverte; il se trouva en présence du père Lecomte qu'il assomma de la même façon.

Le vol paraît être le seul mobile de ce crime odieux.

Le père et la fille Lecomte étaient d'une avarice extrême, ils cultivaient eux-mêmes leurs terres. Personne dans le pays n'ignorait que le père Lecomte avait une grosse somme d'argent cachée dans sa maison; sa fille l'avait dit aux voisins.

Tout, du reste, a été mis sens dessus dessous par l'assassin, la literie a été particulièrement inspectée, les meubles et tiroirs ont été également fouillés et l'argent a disparu.

Les 45,000 fr. qui ont été volés étaient enfouis dans un trou creusé sous le carrelage et recouvert d'une planche, puis de carreaux.

La gendarmerie était sur les lieux dimanche soir, à six heures, et a parcouru la contrée toute la nuit. Le parquet d'Angers est arrivé lundi matin à trois heures; un médecin légiste a procédé à l'autopsie des cadavres.

L'auteur du crime est inconnu jusqu'à présent, et nos lecteurs comprendront que notre silence sur les présomptions et les bruits qui circulent dans la commune est motivé par la crainte de nuire à l'action de la justice.

ANGERS.

La *Petite France* annonce que l'Indépendant de Maine-et-Loire fusionne avec l'Electeur. La nouvelle feuille prend le titre de « *l'Indépendance de l'Ouest*, ancien *Electeur* », avec le rédacteur en chef de l'Indépendant, adversaire déclaré du *Patriote*, dont il a été aussi le rédacteur.

Plusieurs journaux de Paris annoncent que notre confrère, compatriote et ami, M. Joseph Denais, directeur de la *Défense*, épouse M^{lle} Lucie Dubois, petite-fille du célèbre chirurgien.

Tous nos affectueux compliments à notre confrère.

Avis mortuaire.

Les amis et connaissances de la famille Perreau, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de M. ARMAND-René PERREAU, de Distré, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

La cérémonie funèbre aura lieu en l'église de Distré, près Saumur, demain mercredi 30 juin, à 10 heures du matin.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Avis aux Déposants

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1856, seront au 4^e janvier prochain convertis en rentes sur l'État, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayants-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Livret 6,440. — M. CORNILLEAU, Jean-Baptiste, 52 ans, au 21 juillet 1850, charcutier à Saumur; 43 avril 1856.

Remboursement..... 42 f. 18

Livret 8,674. — M. CORNILLEAU, Alexandre, plâtrier, 48 ans, au 7 mai 1854, Saumur; 17 février 1856. Remboursement..... 3 38

Livret 8,676. — M^{me} BOUJU, Marie-Louise, veuve Deschamps, Joseph, sans profession, 28 ans, au 7 mai 1854, née à Vivy; Saumur, Croix-Verte; 30 novembre 1856. Remboursement..... 74 08

Livret 8,786. — M. MAHE, François, cantonnier, route départementale n° 12, premier dépôt, 2 juillet 1854; 30 mars 1856.

Versement..... 74 54

Livret 9,258. — M. BRARD, Louis, cultivateur à Varrains, 38 ans, au 29 avril 1855; 15 juin 1856. Remboursement..... 4 50

Livret 9,468. — M^{me} CARRE, Zoélie, sans profession, Saumur, place du Marché-Noir, 25 ans, au 44 novembre 1855; 4 mai 1856.

Remboursement..... 49 72

Livret 9,495. — M. BEZARD, Constant, mineur, Saumur, 43 ans, au 16 décembre 1855; 24 septembre 1856. Remboursement..... 2 07

Livret 9,528. — M. PIERRE, Claude, maréchal des logis, au 15^e d'artillerie, en garnison à Saumur, né le 15 février 1825, à Ancy-sur-Moselle; 6 avril 1856.

Remboursement..... 8 69

Livret 9,836. — M^{me} SAULAIS, Marie, veuve Guion, Jean, 74 ans, au 31 août 1856, sans profession, Saint-Lambert-des-Levés; 26 octobre 1856. Remboursement..... 3 46

Total..... 202 32

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville	0.80
Gobelins....	— 4.00 — 0.90
A trous.....	— 4.40 — 4.00
F ^{ie} Fournès..	— 4.40 — 4.00
Nubienne...	— 4.45 — 4.00

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

6^e Prix du Conseil Général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

Lundi 9 août, grand Carrousel donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses, mardi 10 août.

1^{er} Prix du Gouvernement, 1,000 fr., donné par le Gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée: 50 fr., moitié des entrées au second.

2^e Poule de hacks. — Course de haies (gentlemen), 500 fr. ajoutés à une poule de 100 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonâ fide depuis le 1^{er} janvier 1856 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne.

3^e Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires.

4^e Steeple-Chase militaire (2^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

5^e Steeple-Chase militaire (3^e série), un Objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

6^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4^e série), 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure.

7^e Prix de Consolation (steeple-chase), 1,200 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée: 50 fr. au second.

Mercredi 11 août, Tir aux Pigeons.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Mercredi 30 juin, à 4 heures: vêpres, procession du T.-S. Sacrement dans le jardin, salut solennel.

aveugle! Ah! je reconnais bien mon fils, si j'étais encore mes yeux...

Puis s'interrompant tout à coup, comme frappée d'une inspiration:

— J'y songe! reprit-elle, ce médecin m'a promis de me les rendre. On doit venir me chercher ce soir pour me conduire dans une maison de santé tenue par des religieuses, dignes de toute ma confiance... C'est chez elles que se fera l'opération.

J'y resterai pendant un mois dans une chambre obscure, un bandeau sur les paupières, ne recevant personne, à l'abri de toute émotion, comme délaissée, comme séparée du monde des vivants... Ce sera ma dernière épreuve...

— Oh! s'écria Fernande, qui déjà s'élançait vers elle, oh! je veux la partager, vous assister, vous soigner comme si j'étais encore votre fille...

— Non! l'interrompit la duchesse, je ne suis plus la mère... Il faut que je reste seule... C'est l'ordonnance du docteur... et c'est ma volonté.

Puis éloignant d'une main Fernande qui la suppliait encore de l'emmenner, refusant donc à son tour qui s'empresait à son tour d'offrir ses services:

— Ni lui, ni toi! déclara-t-elle inexorablement. Personne! J'exige, à l'exception de Stéphana, que tous ceux qui sont ici se retirent, mais pour revenir dans un mois, heure pour heure; le jour où le bandeau tombera de mes yeux... D'ici là, comme

l'un de ces jeunes gens est le duc de Montmayor et qu'il ne doit pas rester davantage en un état au-dessous de son rang, mes ordres seront donnés pour leur ouvrir à tous les deux, chez notre ambassadeur, un crédit provisoire, illimité...

Déjà Léonard refusait du geste. « J'accepte! » s'écria vivement Alphonse. Et don Ramon, justifiant cet empressement:

— Quand ce ne serait, ajouta-t-il, que pour rechercher, que pour acquérir de nouvelles preuves, et plus irréfutables encore, de sa naissance...

— Soit! conclut la duchesse. Et maintenant plus un mot... Je crois avoir tout prévu.

Elle réfléchissait, un peu calmée, bien que toute frémissante encore d'émotion. Fernande, bien que rebutée, s'agenouilla devant elle et, lui prenant la main, y déposa pieusement les baisers du dernier adieu.

La duchesse la reconnut à la délicatesse même de cet hommage. Elle murmura:

— Pardon! pardon, mon enfant... Je te devrais au moins un refuge.

— Dans vos bras!... lui fut-il répondu, mon dévouement vous eût payé la dette de ma reconnaissance... Vous me repoussez, je m'éloigne... Mais ne soyez pas en peine de moi... C'était un sacrifice que je vous consacrais... J'ai retrouvé ma mère... je vais la rejoindre.

Et, non moins fière que touchante, elle sortit au

bras de Léonard.

Derrière eux, les deux autres voulurent tenter un suprême effort, mais la duchesse leur imposa superbement silence:

— Taisez-vous! J'ai tout dit... Ces émotions me tueraient, et je veux vivre... Sortez!

Ils disparurent à leur tour.

Elle s'était laissée retomber sur son fauteuil, et, seule maintenant avec elle-même, elle se disait:

— L'un des deux!... Mais lequel?

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Judi 4^e juillet 1886,

Représentation extraordinaire

Donnée par la troupe parisienne des Tournées Artistiques, sous la direction de M. GEORGES HARMANT

UNE SEULE REPRÉSENTATION

UN PARISIEN

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Edmond GONDINET,

Représentée à Paris, pour la première fois, le 23 janvier 1886, au Théâtre-Français.

Le spectacle commencera par:

La Cravate Blanche

Comédie en 1 acte, de M. Edmond GONDINET.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

DE BIENS DE MINEURS

Situés communes de Louresse-Rochemenier et de Dénézé.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à deux heures, en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine,

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Et à la requête de M. Pierre Renault, cultivateur, demeurant à la Bournaie, commune de Louresse-Rochemenier,

« Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Pierre Renault, son fils mineur, issu de son mariage avec M^{me} Louise Bourgeroy son épouse décédée, »

Ayant pour avoué constitué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui;

En présence de M. Pierre Bourgeroy, cultivateur à Douces, en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Renault.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Primo.

Vingt-six ares quarante centiares de vigne, au Bois-de-la-Touche, commune de Louresse-Rochemenier.

Secundo.

Quatre ares quarante centiares de terre, au même lieu. Mise à prix deux cents francs, ci..... 200 fr.

2^e Lot.

Primo.

Dix-sept ares soixante-dix centiares de terre, commune de Dénézé.

Secundo.

Neuf ares quinze centiares de terre, aux Réserves, même commune.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 fr.

3^e Lot.

Primo.

Cinq ares trente centiares de vigne, aux Réserves, commune de Dénézé.

Secundo.

Six ares trente centiares de vigne, au même lieu.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 fr.

4^e Lot.

Primo.

Sept ares trente-deux centiares de bois, dans les Petits-Bois, commune de Dénézé.

Secundo.

Quatre ares quarante centiares de bois, dans les Bois-de-Trèves, commune de Dénézé.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 fr.

5^e Lot.

Primo.

Trois ares cinquante-sept centiares de vigne, dans l'Écuel-de-la-Bâte, commune de Dénézé.

Secundo.

Quatre ares quatre-vingt centiares de vigne, au Buisson, commune de Dénézé.

Mise à prix, quatre-vingt francs, ci..... 80 fr.

Pour insertion,

BEAUREPAIRE, Avoué-licencié.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ Du Breuil-Bellay

Située commune de Cizay,

Comprenant: bâtiments d'habitation, chapelle, bâtiments de fermier, vaste cour, grand jardin, parc avec beaux arbres, le tout clos de murs, contenant 9 hectares 4 ares.

On pourrait joindre, au gré de l'acquéreur, environ 5 hectares de terre et vigne joignant la propriété et formant avec elle un seul ensemble.

Cette propriété est à 200 mètres de la route de Saumur à Doué et à moitié distance de ces deux villes.

S'adresser à M. GALBRUN, propriétaire à Gennes, ou audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (452)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-comfortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant:

Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE GRANDE et BELLE MAISON

Très confortable et en parfait état, Avec Écurie, Remise, beau Jardin, à l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par M^ll. Ofray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

A LOUER DE SUITE

MAISON DE MAITRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADÉAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

Offres et Demandes

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

LECONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHEVAL de forte taille, âgé de 8 ans, et voiture de voyageur.

S'adresser à M. G. GIRARD, lingerie, rue Saint-Jean, Saumur. (473)

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	83 10	83 05	Est	801 23	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	526 50	527 50
3 % amortissable	85 90	85 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1207 50	1205	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	528	Est	388 50	389 50
3 % (nouveau)	9	9	Midi	1168 75	1167 50	— 1865, 4 %	527	528 50	Midi	393	394 50
4 1/2 %	107	106 90	Nord	1578 75	1575	— 1869, 3 %	414 25	414 25	Nord	378 50	378 50
4 1/2 % (nouveau)	110 45	110 25	Orléans	1332	1330	— 1871, 3 %	405	404 50	Orléans	397	398
Obligations du Trésor	520	520	Ouest	870	865	— 1875, 4 %	517	518	Ouest	396	396
Banque de France	4180	4160	Compagnie parisienne de Gaz	1428 75	1430	— 1876, 4 %	516 50	516 50	Paris-Lyon-Méditerranée	393 50	393 50
Société Générale	456 25	456 25	Canal de Suez	2127 75	2123 75	Bons de liquid. Ville de Paris	530	527	Paris-Bourbonnais	398	398
Comptoir d'escompte	1010	1020	C. gén. Transatlantique	496 25	497 50	Obligations communales 1879	471 75	471 75	Canal de Suez	586	588
Crédit Lyonnais	525	525	Russe 5 0/0 1870	99	99	Obligat. foncières 1879 3 %	473	472			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1388 75	1390				Obligat. foncières 1883 3 %	398	392			
Crédit mobilier	215	210									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 21 — soir,	
3 — 29 — — rapide.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 42 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 36 — — rapide.	
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 34 — — —	
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)	
10 — 24 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50
Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02
Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte Direct soir
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir
Saumur.	8 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Bourgueil.	8 17	12 08	4 51	7 41
PortBoulet	8 26	12 16	4 59	7 49
Saumur.	8 35	12 24	5 07	7 57

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 04	2 11	5	8 51
Brion-s-Thouet.	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 22	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 21	1 27	4 37	8 05
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 23	3 51	9 55
Arçay	8 37	3 4	10 11
Mirebeau	9 27	3 54	11 1
Neuville	9 53	4 24	11 27
Poitiers	10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	5 50	12 50	4 30
Neuville	6 55	1 57	5 35
Mirebeau	7 50	3 58	6 30
Arçay	8 48	5 50	7 27
Loudun	9 24	6 26	8 03
Montreuil	9 24	6 26	8 03